



ARIÈGE
PAYS D'OLMES

BALADE PATRIMOINE

VILLE DE LAVELANET



La commission extra-municipale patrimoine vous entraîne à la découverte des différents lieux où a été implantée, au fil du temps, la mairie. Une histoire qui remonte le temps, débute sous l'Ancien Régime, se poursuit sous la Révolution française.

Une histoire du vieux Lavelanet, de la vie d'alors.

DESTINATION UNE MAIRIE VOYAGEUSE

Le voyage sur notre patrimoine débute ici et maintenant...

RÊVER - DÉCOUVRIR - PARTAGER



Les capitouls de Toulouse avaient la coutume originale de tenir des annales décorées de leurs portraits en miniature, expression de leurs privilèges consulaires.

© https://fr.wikipedia.org/wiki/Consulat_%28Ancien_R%C3%A9gime%29

En France, la question de la mairie ne se pose pas avant la création de la fonction de maire au moment de la Révolution française (1789).

La mairie est l'appareil administratif d'une ville ou commune qui est logée dans ce que l'on appelle l'Hôtel de Ville.

Avant l'apparition de la fonction de maire et celle des élus, la commune était gérée par des Consuls ou des Bayles. Le Bayle était le représentant du seigneur dans une communauté de l'ancien régime chargé en particulier de récolter les droits féodaux. Les consuls étaient élus par le suffrage de tous les habitants, avec une élection à deux degrés.

Seuls les chefs de famille (ou de feu) et les chefs des métiers étaient électeurs, y compris les femmes lorsqu'elles étaient veuves ou marchandes publiques en leur nom propre. Les électeurs formaient plusieurs collèges selon les différents états ou professions de la ville. D'autres consuls représentaient un quartier. La durée du mandat des consuls était généralement d'un an. Dans presque toutes les villes, deux classes de citoyens seulement avaient accès au consulat : les nobles et les bourgeois notables; le peuple en était exclu.

Le consulat avait un fonctionnement qui a été repris par les municipalités, avec conseils se tenant régulièrement et publiquement, journal des ordres du jour et des délibérations, décisions prises au vote, budget.

Il s'occupait de la police des rues, des places, des approvisionnements, des marchés, des métiers, des permis de construire, des poids et mesures, de l'entretien des murs, des portes, des bâtiments, et des places publiques. Il possédait un sceau, une caisse, et le droit de lever une taxe sur certaines denrées entrant dans la ville, de percevoir des loyers pour la concession de biens ou de droits appartenant à la commune.

Mais avant de débiter le voyage de notre mairie, un bref rappel historique...

À partir de 1627, par héritage, une partie de la seigneurie de Mirepoix est détachée au profit de Jean VI de Lévis-Lomagne marié en 1634 avec Catherine de Caulet alors âgée de 18 ans.

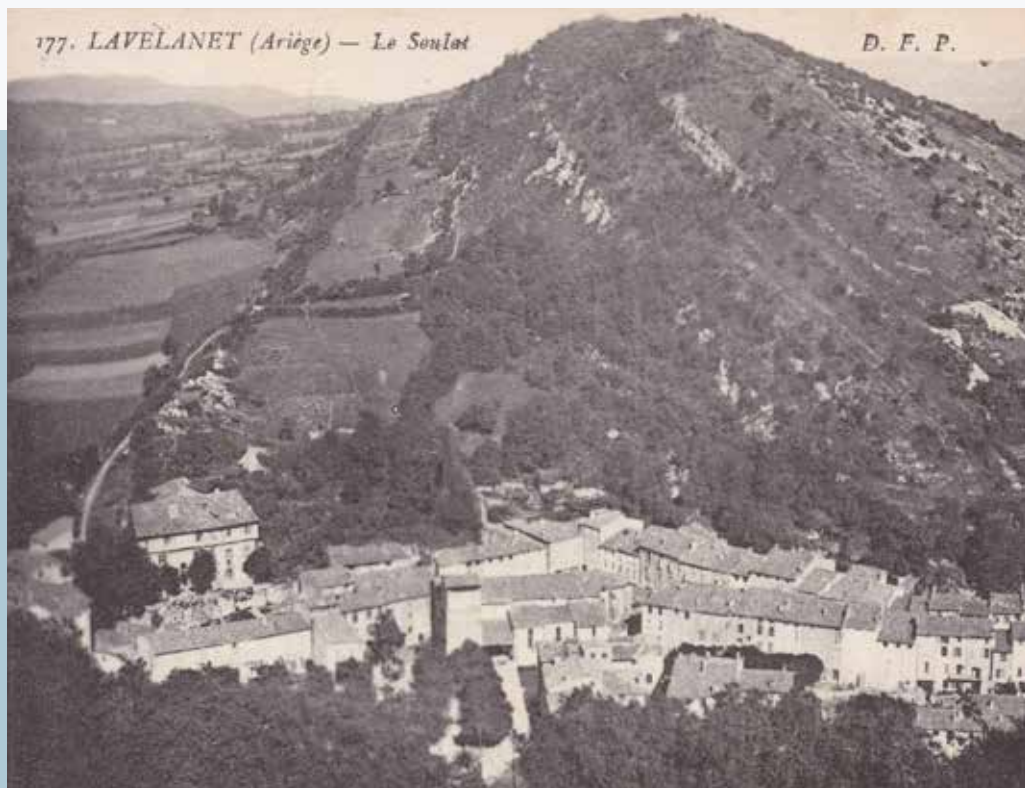
La nouvelle entité, seigneurie-baronnie de Lavelanet, comprend Dreuilhe, Saint-Jean d'Aigues-Vives et Raissac. La carrière militaire de Jean de Lévis-Lomagne l'éloigne fréquemment de Lavelanet, laissant la gestion du domaine à son épouse Catherine de Caulet.

En 1648, Lavelanet est administrée par trois Consuls, Jean Brustier, François Laprotte et Jean Fau.

Jean de Lévis, baron de Mirepoix et seigneur de Lavelanet, décéda le dernier jour du mois de mai 1656. Catherine de Caulet dirigea fermement et jusqu'à sa mort, survenue en 1708, la baronnie de Lavelanet. La fille de Catherine de Caulet et Jean de Lévis-Lomagne, Marguerite, épouse en 1653, le comte Louis de Fumel (il meurt le 23 juin 1690 à Fumel) dont la famille avait entre autres biens, la Chambre de commerce de Toulouse. Elle reçoit en héritage la seigneurie-baronnie de Lavelanet qui, démembrée de la terre de Mirepoix, passe dans la famille de Fumel à la mort de Catherine de Caulet.

De l'union de Marguerite avec Louis de Fumel date la modification du blason de Lavelanet. La couronne de la baronnie de Mirepoix fut remplacée par quatre tours, la ville de Fumel étant fortifiée.

En 1769, l'arrière-petit-fils de Louis de Fumel et de Marguerite de Lévis, Joseph de Fumel vend la seigneurie de Lavelanet avec toutes ses dépendances à Antoine de Cassé, conseiller secrétaire du roi à Paris (il avait fait fortune aux Antilles), pour le prix de 20.000 livres.



Dans la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée décrète la fin des privilèges et la destruction complète du régime féodal.

L'Assemblée nationale constituante entre en vigueur et désormais, les élections seront régies par un système censitaire, ouvert aux hommes de plus de 25 ans, payant en impôt l'équivalent de trois journées de salaire; sont exclues du suffrage les femmes, et toute une population de travailleurs urbains occasionnels et de pauvres journaliers.

Ne peuvent être éligibles que les personnes qui paient un minimum d'impôts, ou qui possèdent un bien évalué à 150 journées de travail.



Mirabeau devant Dreux-Brézé le 23 juin 1789 - peint par Serrur ou Monvoisin en 1831 - huile sur toile - © Assemblée nationale

Pendant longtemps, la ville de Lavelanet a improvisé pour faire des réunions publiques ou politiques...

De l'Ancien Régime à 1789, on parle de « maison commune », sans connaître un lieu précis. Mais arrive la Révolution et la prise de la Bastille le 14 juillet 1789.

Le 12 novembre 1789, un décret de l'Assemblée Constituante impose que chaque commune ait sa mairie.

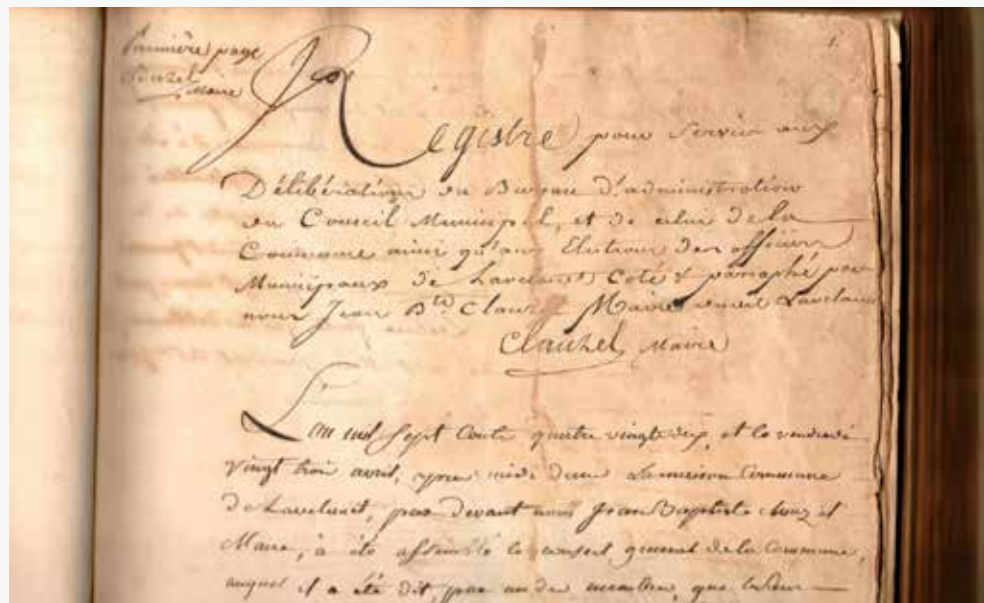
Le nouveau Conseil municipal va se réunir dans un espace à la base du clocher de l'église (1801), et plus tard dans le presbytère.

En 1790, le quinzième jour de juillet à Lavelanet, le Conseil général s'est réuni devant Jean-Baptiste Clauzel, premier maire de Lavelanet.



Jean-Baptiste Clauzel a vu le jour à Lavelanet, le 24 septembre 1746, dans le foyer de Jacques et Françoise Verdier. Un temps fixé à Lyon avec toute la famille, il revient dans sa ville natale pour s'occuper des fabriques textiles de son père, dont il a hérité. Pareur de draps certes, mais aussi banquier, il gère également les échanges de peignes en corne et de jarrettières, en direction de Rome et de Naples. Pour asseoir sa position sociale, il épouse Claire-Noëlle Viviès, veuve du riche Alexandre Acher de Floriac, et c'est tout naturellement, alors qu'il fait montre des idées les plus progressistes, qu'il est désigné comme rédacteur des cahiers de doléances de Lavelanet. À Limoux, dans l'Aude, où il possède plusieurs entreprises, il est un temps pressenti pour représenter le Tiers- Etat, mais c'est finalement comme maire de Lavelanet qu'il débute une florissante carrière politique le 1^{er} février 1790. Un an et demi plus tard, il est appelé à siéger à la Législative pour l'Ariège, ce qui l'amène à démissionner de la mairie en faveur d'André Gabarrou.

En 1792, il est réélu député à la Convention par le département de l'Ariège, mais n'en oubliera pas pour autant Lavelanet. Il y siège à la Montagne (les députés de l'Assemblée législative de 1791 les plus à gauche prirent le nom de Montagnards, formant le groupe de la Montagne).



Jean-Baptiste Clauzel est remplacé comme maire en 1792 par Albert Gabarrou. Le 10 février 1793, le citoyen Albert Gabarrou (maire de 1792 à 1793) parle encore de maison commune. Elle était louée à l'administration générale. Dans cette séance, on propose la base du clocher pour tenir les réunions, faire école et tenir la justice de paix.

De 1795 à 1800, Fonquernie, Fau, Arbillon, Clanet et Rouzaud seront successivement présidents du Conseil de la Commune et de la Société populaire des « Amis de la Liberté, de l'Égalité, de l'Ordre et de l'Exécution des Lois ». Jacques Fonquernie sera élu maire en 1800.

1802. Création d'une école de deux classes

Faute de lieu pour l'école (le précédent ayant été vendu par son propriétaire), et ne trouvant « à louer aucun local ne pouvant en outre servir de maison de détention, pour l'exécution des jugements du tribunal de simple police », le conseil, présidé par le citoyen Fonquernie, délibère unanimement en janvier 1802 :

« la partie inférieure des cloches de l'église « Notre-Dame de l'Assomption » et les deux encoignures joignantes serviront de Maison commune et de maison de détention avec une salle pour les écoles d'un instituteur public. »

Pour l'égalité, une école pour l'instruction des filles est créée le 11 mai 1823. Par la suite, une institutrice loue une partie de la Maison des pauvres pour y faire une école d'enseignement pour les filles.



En 1802, il n'y a pas de mairie à Lavelanet; on se réunissait donc dans la partie inférieure du clocher.

Il faut attendre 1804 pour que la commune loue la Maison des pauvres alors située dans le presbytère, qui servira également d'école, de salle de justice et de prison.

Pour faire face aux exigences administratives nouvelles, un autre lieu de réunion plus grand est nécessaire.

En janvier 1811, la commune paie un logement pour des salles, au rez-de-chaussée de la Maison des pauvres, rue des Foujoux (anciennement nommée rue des Pauvres, et aujourd'hui, rue de la Liberté).

Outre les réunions du Conseil municipal, on y trouve la justice de paix, l'école et la prison.



Un arrêté municipal datant du 22 juillet 1932, indique que les travaux sur Le clocher de l'église doivent être entrepris



Le début du XIXe siècle reste agricole. Lavelanet découvre les premières transformations de l'industrie textile (introduction des mécaniques à filer), mais la production de drap dépend du prix de la laine et des bonnes ou mauvaises ventes aux foires de Beaucaire ou de Toulouse.

Dès 1820, la ville se développe grâce à deux entreprises textiles, Dastis et Dumons, entraînant un essor du milieu industriel.

La classe ouvrière est mal payée et a des conditions de vie difficiles. Devant l'augmentation de la population et des relations humaines, la municipalité remplace la Maison des pauvres par un Hôtel de Ville, au 8, rue Saint-Jean. On abandonne donc le quartier de l'église et du château, pour un quartier peuplé et commerçant.

Une mairie rue Saint-Jean... une rue alors très passante et vivante du vieux Lavelanet.

Dans la séance du 9 août 1838, les registres municipaux mentionnent le devis et les plans dressés par M. Portet, architecte – voyer, pour l'installation de la mairie au 8, rue Saint-Jean.

Jacques Fonquernie est alors maire (plusieurs réunions du Conseil municipal ont eu lieu à son domicile rue Saint-Jean). Le Conseil municipal se propose «*d'acquérir amiablement ou par expropriation les maisons Palmade héritier, Auguste Gabarrou et Castel cadet.*»

On lit encore dans le registre: «*je crois que l'on pourrait substituer à cette dernière la maison Baudru dont le prix serait bien inférieur. La valeur de ces trois maisons serait de 16 à 20.000 francs.*»

Ici sont prévues l'école, la salle d'asile, la justice de paix. Les débris pourraient s'élever à 4 ou 5.000 francs; le local fait 11 M de large sur 47 M de long. Il serait fait de deux corps de bâtiments séparés par la cour de 10 M2. Le corps donnant accès à la place de la Liberté, serait destiné aux écoles et à la salle d'asile. Celui donnant sur la grande rue (rue Saint-Jean) serait destiné à la mairie, justice de paix et prison. Tout le rez-de-chaussée servirait de passage public (il donnait sur le Pipier); et de chaque côté, il serait établi des bancs ou des échoppes pour les commerçants.

Dans la séance du 11 mai 1839, la maison Pintat est rajoutée à la liste des biens à acheter pour construire cette mairie. Le projet est approuvé pour un coût total de 60.000 francs.



La photo de la carte postale est prise du pont depuis la place des Sécoustous. Les maisons à droite ont été démolies pour laisser place aux forêts urbaines. La mairie était alors située en amont.

Lavelanet a son hôtel de Ville jusqu'au début du XXe siècle.

Période à laquelle la municipalité déménagera au croisement des trois routes principales du centre, un axe favorisant les communications.



La rue Saint-Jean perd sa mairie, mais récupère en 1921, les classes des cours techniques textiles.

La salle de justice et de paix (à droite au fond de la cour) fut utilisée pour les cours de fabrication et d'armures.

Une seconde salle (à gauche) était équipée de deux métiers à tisser modernes. Les cours, dont le programme s'étalait sur trois ans, avaient lieu deux fois par semaine de 20h aux environs de 22h – 22h30. Ces trois années d'étude étaient sanctionnées par un CAP de tisserand au bout de deux années d'études et par un CAP d'employé de fabrication au bout des trois ans.

L'essor de l'industrie, l'augmentation de la population et les relations avec l'extérieur, poussent la mairie à acheter l'immeuble Courent à Gustave Courent, ancien notaire, devenu hôtel de commerce, l'Hôtel Monié appelé l'Hôtel du Parc, loué à un particulier.

C'est une grande maison en pierre, de style bourgeois, dont la façade est visible au croisement des trois axes principaux. La mairie est sur la rive gauche du Touyre.

L'hôtel du Parc devient l'Hôtel de Ville

Achété par la municipalité précédente, et après congé «donné à la locataire Madame Monié», l'hôtel du Parc (actuel centre culturel Mady de La Giraudière) change d'affectation.

En séance du 27 octobre 1902, le Conseil décide en effet de faire un emprunt de 40.000 francs pour l'achat : «afin de parer à toute éventualité. Sa situation et ses proportions plaidant pour son affectation en Hôtel de Ville».

La justice de paix continuant à siéger à l'ancienne mairie au 8 rue Saint-Jean.

Par ailleurs, le docteur Bernadac et Louis Danjou préconisent d'installer les deux classes de filles «actuellement dans des immeubles particuliers, et les institutrices pour lesquelles la commune paie de sérieuses indemnités de logement», dans les locaux de la future mairie. Ceci, en attendant la création des écoles de Bensa et de la rue Sébilé.

L'ensemble des économies envisagées étant de 1.430 francs.



En 1914, la population avoisine alors les 3.511 personnes

Le départ de la locataire et plusieurs réparations en 1912 **permettent de réaliser le nouvel Hôtel de Ville qui sera inauguré le 28 juin 1914.**

Rénové et amélioré, cet immeuble est devenu le Foyer municipal, lieu de rencontres pour les Lavelanédiens. On y trouve le Syndicat d'initiative, la Direction des Impôts indirects et des Fraudes, des salles de réunion. Au fil des ans, les bâtiments annexes ont eu d'autres fonctions, réunions publiques, expositions, permanences du troisième âge, classes à l'étage, et même un cinéma.

La bibliothèque municipale y sera inaugurée le 1er mai 1976.







Albert Morcillo, adjoint au Maire, en charge de la Culture à Lavelanet.

Cette ancienne mairie, mais aussi Maison commune, représente deux siècles d'histoire locale.

Nombre de rencontres, d'animations culturelles y ont eu lieu...



Inauguration de la 1ère semaine des Arts à la Maison de Lavelanet, n°461 - mai 1998

Devant les succès industriels, la ville est devenue un pôle économique pour le Pays d'Olmes et un attrait pour l'extérieur. En 1954, Lavelanet compte plus de 6.000 habitants. En 1966, plus de 3.500 salariés sont dénombrés. La ville se doit d'avoir alors une mairie à la hauteur de son rayonnement.

Le choix se porta sur l'ancienne demeure des banquiers Bastide, la plus représentative pour devenir un Hôtel de Ville.

Le 30 septembre 1967, sous la mandature de Fernand Delmas, la commune achète à Paul Bastide par acte passé devant maître Lucien Graulle notaire à Lavelanet, la propriété des Aulnaies qui constitue le plus bel ensemble immobilier de la ville.

Les Aulnaies deviendront, après d'importants travaux de réfection, d'aménagements et d'équipement, l'Hôtel de Ville.



Un peu avant, le 30 décembre 1961, Joseph Mas résidant alors à Nice, envoie un courrier à Fernand Delmas.

Dans celui-ci, il vient confirmer leurs entretiens précédents: *«Indépendamment de l'achat du vieux château (Caussou) que j'ai remboursé à la ville, je ferai don à cette dernière d'une somme de 100.000 fr (dix millions d'anciens francs) à condition que ces fonds soient utilisés à l'aménagement d'une maison de retraite pour vieillards et déshérités.*

Cette somme vous sera versée dès le commencement des travaux, c'est-à-dire fin 1962 ou début 1963 comme indiqué» sur le compte-rendu du conseil municipal que le maire avait envoyé au «nom de la Ville». La commune accorde quant à elle une subvention bénévole de 260.000 francs à cette construction.

En date du 26 janvier 1963, la commune cédera le château et ses dépendances à l'Hôpital-Hospice qui prend la suite de la commune pour la réalisation.

La générosité de Joseph Mas permet au Conseil municipal d'acheter les Aulnaies, aussi appelées «Château Bastide».



Les jardins au 1er plan appartenaient aux Bastide. Au dessus, les bois de Moullet pour pacage des animaux.



150. LAVELANET (Ariège) — Le Château Bastide D. F. P.

Le plan d'eau aujourd'hui disparu, le moulin Sicre à gauche derrière les arbres; la serre n'est pas encore construite

Les Aulnaies ou l'histoire de la famille Bastide

Dans les années 1890, Étienne Bastide entreprend cette construction sur le terrain jouxtant la demeure et la banque familiale, en lieu et place de l'ancien pavillon de chasse qui appartenait au notaire Achille Roland. La banque Bastide eut son importance dans la vie économique locale, accompagnant au siècle dernier le développement de l'industrie textile.

L'organisation régulière de la demeure évoque un édifice classique. Les plaques de faïence de la façade, fabriquées par les célèbres ateliers Virebent de Toulouse, renvoient, elles, à la Renaissance. Les tours, conférant un «de château», font référence au Moyen Âge. Les vitraux, réalisés par les ateliers Saint-Blancat de Toulouse en 1892, arborent des motifs géométriques par l'assemblage de verres de couleur. Outre les références historiques, les fleurs de lys sur le toit et à l'intérieur font allusion à la monarchie. La polychromie de la façade (pierres blanches, faïences jaunes et bleues, briques rouges) participe à l'ornement, symbole de réussite sociale.

Le bâtiment prenait place dans un environnement beaucoup plus rural qu'aujourd'hui. Le bassin et le pigeonnier avec basse-cour ont disparu. L'ancien moulin subsiste sur votre gauche. Malgré des transformations, l'intérieur comporte encore de magnifiques ferronneries, plafonds, cheminées dont celle du bureau actuel du maire. Elle est surmontée d'une peinture réalisée par Jean Diffre (1864-1921), peintre du milieu toulousain.



MAIRE DE LAVELANET

7, avenue Alsace-Lorraine - 09300 LAVELANET
Tél. 05 61 01 53 70 - www.mairie-lavelanet.fr



ISBN 978-2-9502071-2-8

Conception et rédaction : Commission extra-municipale Patrimoine

Mise en page : Création graphique - Mairie de Lavelanet

Impression : Imprimerie du Noisetier - www.impnoisetier.com